

Procès verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 01 octobre 2018 à la salle ACO

Début de la séance : 20 heures

Rédaction du procès verbal : Madame Marianne Marguet

Après avoir salué l'assemblée et le public La séance est ouverte par la présidente du Conseil général Madame Valérie Mercier.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

1	Appel Présents : Monsieur Yvan Botteron Monsieur Lionel Bourquard Madame Pascaline Grassi Monsieur Jean-Claude Othenin-Girard Madame Valérie Mercier Excusés : Madame Sandy Liengme-Heubi Absent : Conseil communal Monsieur Charles-André Chopard Monsieur Roger Faivre Madame Anne-Laurence Quadranti Monsieur Thierry Saisselin	Monsieur Emilien Piaget Monsieur Patrick Reymond Monsieur Thierry Robert-Nicoud Monsieur Frédéric Simon-Vermot Monsieur Jérôme Vuillemez
2	Procès verbal de la séance du 25.06.2018 Le procès verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil général.	
3	Nomination d'un membre au Conseil communal A la suite de la démission de Monsieur Laurent Isch, qui aura siégé durant 10 ans au Conseil communal dont 6 ans à la présidence, Madame Valérie Mercier revient sur les nombreux projets exécutés durant son mandat, soit, les divers travaux dans les bâtiments communaux, la rénovation de l'immeuble 15 ABC, l'éclairage publique etc. Ensuite elle signifie qu'un poste est à repourvoir à l'exécutif. Monsieur Pierre-André Vuillemez présente sa candidature Le législatif accepte tacitement sa candidature et applaudit l'engagement de Monsieur Pierre-André Vuillemez.	
4	Crédit de 500'000.—pour la rénovation de la salle communale Monsieur Thierry Robert prend la parole au nom de la commission des bâtiments: il revient sur quelques points (voir rapport) notamment la non-installation des panneaux solaires, la création d'un WC handicapé au rez-de-chaussée, pas d'accès aux personnes à mobilité réduite à l'étage supérieur mais l'installation ultérieure d'un lift hydraulique à l'intérieur. Il signale également la qualité du rapport du Conseil communal. Madame Anne-Laurence Quadranti explique la planification prévue des travaux : soit dans un premier temps la réfection de la toiture, des fenêtres et des façades au printemps 2019 et ensuite l'amélioration intérieure. Elle remercie également la commission pour les bons rapports et les discussions qui ont permis d'aboutir à la proposition du crédit pour lequel le législatif va voter.	

	<p>Ensuite la commission financière par son rapporteur Monsieur Jean-Claude Girard signifie son appui au projet et explique que la commission est unanime pour entreprendre les travaux.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p> <p>La Présidente du Conseil général lit l'arrêté et demande au législatif de prendre position :</p> <p>L'arrêté pour le crédit de CHF 500'000.— pour la rénovation de la salle communale est accepté à l'unanimité.</p>
<p>5</p>	<p>Rapport des commissions</p> <p>Commission de l'urbanisme :</p> <p>Monsieur Jérôme Vuillemez lit le rapport de la commission (voir rapport): les plans suivants ont été présentés à la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un garage au Village 19. • Dépôt de plan pour 3 villas sur les parcelles de Gardot. • Conduit de cheminée au Village 12. • Présentation du plan du chemin d'accès pour la zone constructible "Sous le village". • Dépôt de plan pour la première maison " Sous le Village ". • Zone "Sous le village" : nouveau plan d'aménagement du lotissement avec plan modèle des futures villas selon nouveau cahier des charges. • Prévoux : création/agrandissement d'un garage. <p>Commission des chemins.</p> <p>Le rapporteur, Monsieur Emilien Piaget, signale que l'entreprise a rebouché les trous, entre les fermes du Bas-du-Cerneux, un tapis a été posé.</p> <p>On ne fait que de la réparation et il note que les chemins ne sont pas en bon état.</p> <p>Commission de la naturalisation</p> <p>Néant</p> <p>Commission de recrutement</p> <p>Néant</p> <p>Commission de la gestion des bâtiments</p> <p>Rien d'autre à signaler.</p> <p>Commission de la sécurité routière</p> <p>La commission ne s'est pas réunie, Monsieur Roger Faivre aimerait estimer le coût global pour toutes les transformations dans la commune d'ici au printemps.</p> <p>Il indique qu'il n'y aura plus que deux passages piétons dans le village.</p> <p>SEVAB</p> <p>Monsieur Lionel Bourquard prend la parole et explique que la pompe dans le puits de La Porte-des-Chaux a lâché, il a fallu introduire une petite pompe qui tourne environ 16 heures/jour pour obtenir la quantité d'eau nécessaire. Il semble que la solution adoptée avec cette nouvelle pompe pourrait être adoptée à long terme.</p> <p>Commission du feu</p> <p>Néant</p>
<p>9</p>	<p>Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Emilien Piaget demande s'il y a du nouveau concernant la récupération du carton. <p>Le conseiller communal Monsieur Roger Faivre explique que VADEC est en train de mettre en place une solution de benne unique carton-papier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick Reymond demande si l'appartement de l'immeuble 15ABC est reloué. <p>Le Conseil communal lui répond que l'appartement est reloué.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exécutif revient sur les transferts des charges par l'Etat sur les communes et notamment en ce qui concerne les routes.

- Ensuite le Conseil communal signale que la péréquation va préjudicier largement les petites communes, une lettre a été envoyée à l'Etat par toutes les petites communes.
- Monsieur Jérôme Vuillemez demande où en sont les discussions concernant le carrefour de Bétod.

Il lui est répondu qu'une séance de conciliation est prévue le 2 octobre 2018.

- Pour les écoles, Monsieur Thierry Saisselin explique les retombées du nouvel arrêté concernant la gratuité de l'école et notamment qu'un montant maximum de 80.— pourra être demandé aux parents pour le camp de ski, si le montant est supérieur, le camp ne pourra être obligatoire ; cet arrêté s'applique aussi aux spectacles et autres activités.

Afin de trouver une solution il est prévu d'ouvrir un compte pour faire des versements.

Le conseiller communal explique que le CSLL pousse pour un collège unique. En effet, les transports sont compliqués et le parascolaire va devoir être mis en place, toutefois pour les deux prochaines années l'organisation actuelle sera conservée.

Le Conseil communal note encore la bonne entente entre les villages de la vallée.

- Madame Anne-Laurence Quadranti indique que les communes de la vallée vont collaborer pour l'aménagement du territoire (PAL) afin d'investir dans le bon sens et de faire des économies.
- Monsieur Patrick Reymond signale que l'aménagement de la salle communale devra être bien évalué afin de ne pas faire de mauvais investissements ne répondant pas à la demande.
- Pour terminer, Monsieur Yvan Botteron et Madame Valérie Mercier expriment leur contentement de voir le Conseil communal siéger au complet.
- La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt l'assemblée et convie celle-ci à boire le verre de l'amitié.

Le Président lève la séance à 20h45

Lieu et date : Le Cerneux-Péquignot, le 01.10.2018

Le Président

Le secrétaire